

Rapport des activités de l'année 2009-2010 présenté à l'Assemblée Générale annuelle des membres de l'AQDMD, le 23 octobre 2010.

Mot de la présidente

Trois années se sont écoulées depuis la fondation de notre association. L'année qui vient de se terminer fut certainement la plus visible et la plus importante pour le débat sur le droit de mourir dans la dignité.

Un rapport comme celui-ci demeure un écrit essentiel. Toutefois, on se rend compte qu'il est très sommaire lorsqu'en faisant un retour en arrière, on regarde tout le travail accompli depuis septembre 2009 par une petite équipe d'une vingtaine de militants.

Les personnes suivantes étaient membres du conseil d'administration en 2009-2010:

Hélène Bolduc, présidente
Marcel Boulanger, vice-président
Nicole Dubois, secrétaire
Doris Dubreuil, trésorière
Denise Bailly, conseillère aux communications
Madeleine Dalphond-Guiral, conseillère aux communications
Gilles Lebel, conseiller et délégué à l'AQDMD- Mauricie

Un comité juridique composé de Mesdames Diane Demers et Danielle Chalifoux, juristes ainsi qu'un comité médical composé des docteurs Marcel Boisvert, Marcel Boulanger et Jana Havrankova furent impliqués à titre de conseillers dans plusieurs décisions de l'association.

Nous avons tenu six réunions régulières (26 septembre, 16 octobre et 2 décembre 2009, 10 mars, 8 mai et 24 août 2010) et deux spéciales (13 mai et 6 juillet 2010). Les procès-verbaux sont disponibles pour tout membre qui en ferait la demande.

Nous comptons actuellement 335 membres en règle.

Activités administratives

Le secrétariat

L'arrivée d'une bénévole, Danielle Hudon, a permis de réorganiser et de structurer le secrétariat administratif.

- ✓ La correspondance avec les membres ainsi que les différents formulaires ont été uniformisés.
- ✓ Le volet des dons In Memoriam a été mis sur pied. Un nouveau formulaire à cet effet est maintenant disponible sur le site WEB. Une base de données a été créée afin de conserver les détails des dons reçus. Enfin, l'association communique avec les donateurs pour les remercier et avec les familles touchées pour leur témoigner nos condoléances et leur donner des détails sur les dons reçus.
- ✓ La communication avec les membres est maintenant plus efficace que ce soit par courriel, par la poste ou par téléphone et les demandes sont traitées le plus rapidement possible.
- ✓ Une version allongée du testament de vie ou directives médicales anticipées a été créée et sera disponible sous peu.

Le site internet

Le rôle de Webmestre demande beaucoup de disponibilité. Nous bénéficions depuis 2 ans des services de Normand Gour et ce printemps dernier, Jean Sicotte s'est joint à l'Association pour travailler en collaboration avec lui. Le site a été soumis à une cure de rajeunissement et est plus convivial. Il est devenu un outil de référence important en langue française sur le sujet du droit de mourir dans la dignité.

Les commentaires reçus des usagés sont pris en considération et nous ajustons régulièrement les informations pour les restreindre au plus pertinentes. Ceux qui utilisent le site savent qu'on peut y trouver beaucoup d'informations ainsi que les liens les plus utiles.

Un travail d'équipe : Réflexion et rédaction du Manifeste.

À l'automne 2009, l'AQDMD s'est consacrée à la rédaction de son Manifeste. Il est le résultat d'une réflexion des membres du conseil d'administration et auquel les comités juridique et médical ont contribué. Il était important de bien revoir les principes et de bien ajuster notre discours afin de maintenir une cohésion et un discours clair sur les enjeux de ce débat qui devait avoir lieu au Parlement fédéral. Il fut traduit en anglais. À la fin du mois de novembre, un texte français fut envoyé aux députés du Bloc Québécois et un bilingue aux autres députés du Parlement canadien. Cet envoi précédait le vote sur le projet de loi privé C362 de Francine Lalonde.

Le logo

Nous avons atteint un certain professionnalisme avec l'adoption d'un logo que vous pouvez voir sur nos envois et sur les documents du site web.

Sondages et Commission parlementaire spéciale.

La publication des sondages des médecins spécialistes (FMSQ) et des médecins généralistes (FMOQ) ainsi que la publication le 16 octobre du document de réflexion du Collège des médecins du Québec «*Le médecin, les soins appropriés et le débat sur l'euthanasie*» annonçaient le début d'un vaste brassage d'idées. La suite, soit la mise sur pied le 4 décembre 2009 par l'Assemblée nationale du Québec d'une commission spéciale itinérante sur la Question de mourir dans la dignité, allait susciter la mobilisation de toutes nos énergies pendant plusieurs mois.

Une première séance d'auditions eut lieu à Québec avec des porte-paroles des tenants des diverses positions venant des milieux médicaux, juridiques, sociaux. L'AQDMD y déposa un mémoire le 16 février 2010, que vous pouvez encore lire sur notre site. Suite à cela, il y eut des entrevues avec divers postes de radio et des journaux.

Publicité

Dans des journaux francophones et anglophones, nous avons consacré des fonds pour une campagne de publicité avec le slogan : ***Avoir le choix, ça n'fait pas mourir...*** Le but était de nous faire connaître ainsi que notre site internet alors que le gouvernement du Québec lançait la Commission parlementaire spéciale sur la question de mourir dans la dignité. La publicité de langue anglaise pouvait se lire : ***The right to choose doesn't kill.***

Activités d'information et de sensibilisation

Les invitations se sont multipliées au cours de l'année: conférences, colloques, ateliers, etc.

En mars,

Gilles Lebel donne une conférence à l'AQDR Trois-Rivières et à un groupe d'aidants naturels. Il rencontre un autre groupe à Louiseville en juin.

En avril,

Irène Durand nous représente à un débat au CEGEP de Rosemont suite à l'invitation du département de philosophie.

Deux présentations successives à des groupes de bénévoles d'action communautaire à Joliette et à Berthierville.

En mai,

Le docteur Marcel Boisvert et Mme Hélène Bolduc s'adressent à des membres du réseau des services sociaux de la santé de la région de Montréal à un colloque organisé par le CREGÉS.

Le docteur Marcel Boulanger répond à l'invitation de l'ACFAS à l'Université de Montréal. Le sujet: L'impasse juridique et éthique pour les malades et les médecins dans le contexte des lois actuelles.

Madeleine Dalphond-Guiral, en collaboration avec l'AQDR section Laval, a travaillé à la préparation d'ateliers de réflexion sur la fin de vie. Elle collabore également à l'organisation d'un forum.

En août,

L'AQDMD a participé à une table ronde organisée par l'Institut du Nouveau Monde sur les enjeux éthiques et la médecine.

En septembre,

Il y a eu présentation de notre Mémoire à la commission spéciale itinérante de passage à Montréal (accessible sur le site).

Docteure Jana Havrankova et Mme Hélène Bolduc ont participé au Colloque de l'Association Québécoise de Gérontologie. Dr Havrankova a abordé de façon très personnelle la compréhension du devoir du médecin face à la souffrance du malade. Elle a expliqué que le code de déontologie du médecin exige le respect de l'autonomie du patient et son consentement en tout temps. Il s'agit de la base de l'éthique médicale moderne et de la relation médecin-malade. Les sujets de la responsabilisation de chacun face à sa propre fin de vie et de la nécessité de rédiger un testament de fin de vie explicite afin de ne laisser aucune ambiguïté dans le cas d'une démence en fin de vie furent abordés. Les participants ont apprécié les informations sur les différentes phases des démences et les choix difficiles à faire lorsqu'une personne doit décider pour nous.

Nous faisons notre maximum pour répondre à toutes les invitations, peu importe l'importance de l'auditoire.

Devant nous

Chaque année, l'AQDMD travaille à simplifier son fonctionnement administratif, à améliorer ses outils. Nous avons pour cela la collaboration bénévole de personnes précieuses qui rendent notre travail plus aisé.

Il y aura les conclusions de la commission sur la question de mourir dans la dignité qui pourrait nous surprendre...

L'AQDMD demeurera présente pour tenir son discours de respect du choix de la personne en fin de vie sur toutes les tribunes qui lui seront ouvertes. Il nous faut accentuer notre action du côté anglophone.

Notre slogan: ***Avoir le choix, ça n'fait pas mourir...*** est toujours d'actualité et nous demandons ce choix n'en déplaît à nos vis-à-vis.

Ce choix, chacun doit l'exprimer clairement et dans ce but, nous envisageons de faire connaître le testament de vie afin que cet outil fasse davantage partie de nos habitudes! Il revêt une importance sans égale pour faire connaître à notre entourage notre ultime volonté sur notre choix de fin de vie. Quel usage en sera fait? Peu importe, car devant une volonté non exprimée, quelqu'un prendra une décision à notre place et ce ne sera peut-être pas celle que nous aurions souhaitée. Vaut mieux prendre les devants.

Le testament de vie, ça aussi ça n'fait pas mourir.